JO : Le CSA visionne les propos des commentateurs sportifs de France Télévisions (vidéo)

25/02/2014 à 12h30



Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a indiqué lundi qu'il visionnait «les propos» tenus à l'antenne de France Télévisions par ses commentateurs sportifs durant les jeux Olympiques de Sotchi, qui viennent de s'achever dimanche.
«Beaucoup d'interpellations depuis plusieurs jours sur les commentaires aux JO sur FTV. Le CSA examinera ce dossier», avait publié récemment sur son compte Twitter la conseillère du CSA, Christine Kelly.
«On visionne les propos», a donc confirmé lundi le CSA, sans plus de précisions sur le calendrier du groupe de travail chargé de ce dossier. Certains propos tenus à l'antenne de France Télévisions par les commentateurs des jeux Olympiques de Sotchi ont été jugés misogynes ou graveleux par des téléspectateurs et des internautes qui ont réagi sur les réseaux sociaux et alerté le CSA. Sont plus particulièrement visés, Philippe Candeloro et Nelson Monfort.
article complet : Le Parisien
complément : Le CSA brigue à nouveau plus de pouvoir sur

Internet

Dans un rapport remis au gouvernement, le conseil supérieur de l'audiovisuel demande à encadrer, en plus des chaînes de TV, les sites de streaming. Le CSA aimerait, en outre, contraindre les YouTube (Google), Dailymotion (Orange) et autres iTunes (Apple) à participer au financement de la création audiovisuelle française.

Plus de pouvoir. Étendre les domaines de compétence du CSA à Internet, le projet n'est pas nouveau. Le rapport Lescure, remis au printemps dernier à Aurélie Filipetti, ministre de la Culture, soulignait déjà la nécessité d'un plus grand encadrement du web. Les géants de la Toile rétorquaient alors, en chœur, que "l'Internet n'a pas besoin d'un CSA du Net". Mais le régulateur de l'audiovisuel n'en a cure, et persiste. Le gendarme revient donc à la charge, avec un rapport remis cette semaine au premier ministre et à la ministre de la Culture, selon L'Express. Les requêtes, sans surprise, s'inspirent grandement du rapport Lescure, lequel préconisait de redéfinir avec urgence "les responsabilités d'acteurs aujourd'hui trop ambigus".

Contrôler les sites de partage de vidéos de la même façon que le sont les chaînes de TV est donc l'une des demandes phares faites par l'autorité. Le CSA estime en effet que les YouTube and Co, diffusant désormais des chaînes de TV (Canal+, France Télévisions, etc.), devraient être soumis aux mêmes règles que les chaînes de TV "classiques". D'autant que, à mesure que le téléviseur, autrefois écran phare des foyers, cède sa place aux écrans d'ordinateurs et de tablettes, les chaînes diffusées sur Internet (streaming, replay) rencontrent de plus en plus de succès.

article complet : lesnumeriques.com